



Note de présentation brève et synthétique BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la ville ; elle est disponible sur le site internet de la ville ainsi que les documents officiels : www.mairie-montoire.fr

SOMMAIRE

1. Généralités	2
2. Orientations 2021	2
3. Budget principal : présentation du budget primitif 2021	2
<i>Section de fonctionnement</i>	3
<i>Section d'investissement</i>	6
4. Les budgets annexes	9
<i>Camping</i>	9
<i>Urbanisation du secteur Gare</i>	9
<i>Lotissement Croix de Fosse</i>	9
<i>Transports</i>	10
5. Ratios financiers.....	10

1. Généralités

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour une année. Il répond aux grands principes suivants : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le code général des collectivités territoriales dispose, en son article L.2312-1, « dans les villes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci... ».

Ce dernier s'est tenu lors du conseil municipal du 18 février 2021.

2. Orientations 2021

Le budget 2021 a été élaboré dans le cadre d'un cycle de préparation budgétaire en concertation avec les élus et services et a été voté le 7 avril 2021. Ce budget a été établi avec les orientations suivantes :

- Réalisation des investissements indispensables pour répondre aux obligations légales et sécuritaires ;
- Respect des préconisations de l'audit financier et organisationnel.

Et plus particulièrement, en travaillant les axes opérationnels suivants :

- Recherche systématique de toute possibilité de subvention pour les investissements à venir ;
- Finalisation des travaux d'économies budgétaires entamés (frais téléphoniques, d'assurance, etc.) et continuer à mutualiser davantage nos besoins et moyens avec la communauté d'agglomération et les villes du territoire ;
- Rationalisation du parc immobilier en cédant les biens ne répondant pas à un besoin réel ;
- Travail sur l'isolation des bâtiments pour faire des économies d'énergie, tout en bénéficiant de subventions conséquentes.

3. Budget principal : présentation du budget primitif 2021

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Il assure le bon fonctionnement au quotidien des services.

Le budget principal est fortement impacté par le refinancement d'un emprunt indexé Euro/Franc Suisse (dont une partie est financées par une aide de l'Etat et une forte hausse de la pression fiscale), aggravé par la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (la loi de finances 2021 stabilise le niveau de DGF) et les nouveaux emprunts pour les travaux de la place Clémenceau.

Le budget primitif 2021 s'inscrit dans la continuité de 2020 et s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 5 550 642,29 € avec un excédent de fonctionnement reporté de 1 046 685,83 € (pour rappel : 5 139 673,94 € en 2020).

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, centre de loisirs, loyers, location de salles, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux participations de la CAF.

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Variation
002 - Excédent de fonctionnement reporté	734 107,51 €	1 046 685,83 €	+29,56 %
013 - Atténuations de charges	57 494,00 €	49 068,74 €	- 17,17 %
014 - Atténuations de charges	0,00 €	2 940,00 €	/
70 - Produits des services et ventes diverses	182 715,06 €	202 145,57 €	+ 9,61 %
71 - Produits des services et ventes diverses	0,00 €	2 500,00 €	/
73 - Impôts et taxes	2 660 564,00 €	2 722 027,00 €	+2,26 %
74 - Dotations, subventions et participations	1 048 994,78 €	1 066 628,00 €	+1,65 %
75 - Autres produits de gestion courante	78 853,00 €	81 901,56 €	+3,72 %
76 - Produits financiers	375 400,59 €	375 400,59 €	0,00 %
77 - Produits exceptionnels	200,00 €	0,00 €	/
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	1 345,00 €	1 345,00 €	0,00 %
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	5 139 673,94 €	5 550 642,29 €	+7,40 %

- **Fiscalité et réforme de la taxe d'habitation :**

Le produit fiscal est estimé sur les mêmes bases que 2020 (aucune actualisation des bases n'étant prévue par la Loi de Finances 2021). Aussi, 2021 sera l'année de la mise en place la réforme de la taxe d'habitation (TH) : la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée pour les villes. Pour compenser cette suppression, le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) perçu en 2020 par le département est transféré aux villes. Chaque ville se verra donc transférer le taux départemental de TFB qui viendra s'additionner au taux communal. Le calcul d'un coefficient correcteur garantira pour la ville de Montoire-sur-le-Loir une compensation à hauteur du produit de TH perdu.

FISCALITÉ

Les taux des impôts locaux 2020 sont reconduits en 2021.

En raison de la réforme de la taxed'habitation, le taux de TH est figé au taux de 2019. Le taux de TFB intègre désormais le taux départemental de 24,40%.

- Taxe foncière sur le bâti : 53,13 % (28,73 %+ 24,40 %)
- Taxe foncière non bâti : 60,79 %

Le produit attendu et voté de la fiscalité locale s'élève à 2 200 473 €.

- Dotations de l'Etat :

La ville de Montoire-sur-le-Loir perçoit la dotation globale de fonctionnement (DGF) répartie en Dotation Forfaitaire (DF), Dotation de Solidarité Rurale Bourg Centre (DSR BC), Dotation de Solidarité Rurale « Péréquation » (DSR P), de la Dotation de Solidarité Rurale Cible (DSR C) et de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP). Ces dotations de l'Etat représentent 5 % des recettes de fonctionnement de la ville et sont en baisse depuis 2014, hormis une légère augmentation en 2019. L'estimation pour 2021 a été évaluée avec prudence compte tenu des attributions antérieures.

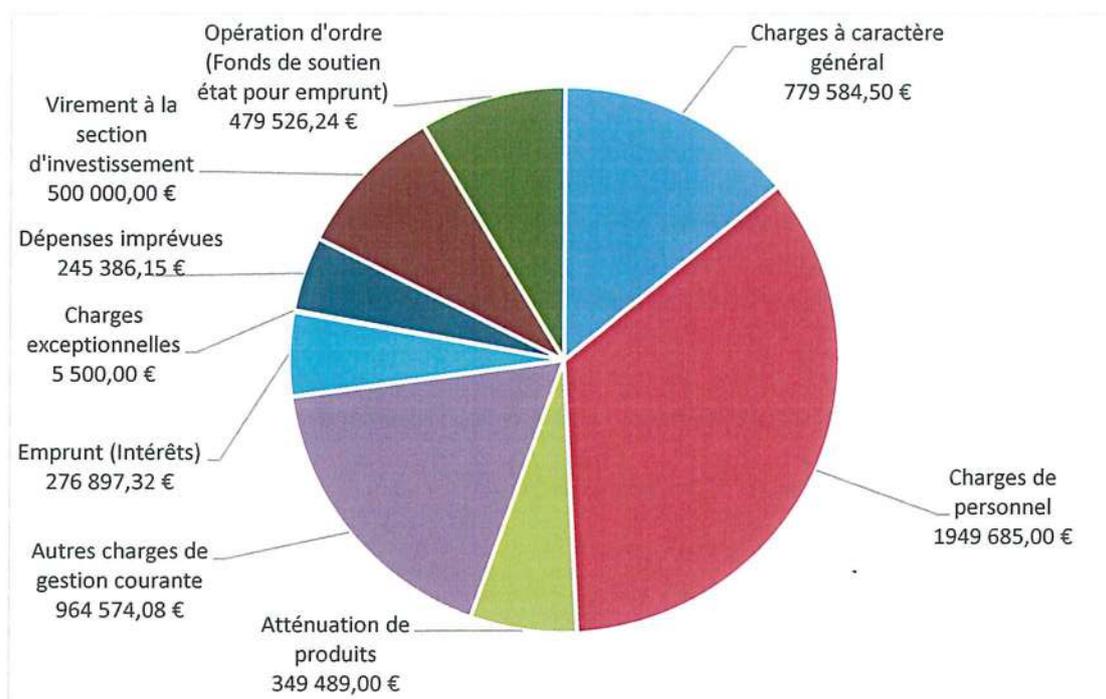
	2018	2019	2020	Prévisions 2021
DF	483 564 €	479 596 €	470 775 €	470 000 €
DSR BC	255 583 €	264 839 €	282 139 €	335 000 €
DSR P	53 096 €	52 693 €	53 292 €	
DSR C	0 €	32 014 €	0 €	
DNP	72 946 €	65 651 €	59 086 €	53 177 €
Total dotations Etat	865 189 €	894 793 €	865 292 €	858 177 €
<i>Variation N / N-1</i>	<i>-14,01 %</i>	<i>+ 3,31 %</i>	<i>-3,41%</i>	<i>-0,82%</i>

Dépenses de fonctionnement

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de personnel, l'entretien et les fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Variation
011 - Charges à caractère général	1 020 740,53 €	779 584,50 €	-30,93 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 889 155,00 €	1 949 685,00 €	+ 3,10 %
014 - Atténuations de produits	364 004,00 €	349 489,00 €	-4,15 %
65 - Autres charges de gestion courante	716 289,17 €	964 574,08 €	+25,74%
66 - Charges financières	291 428,04 €	276 897,32 €	-5,25%
67 - Charges exceptionnelles	3 500,00 €	5 500,00 €	+36,36%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	160 771,78 €	245 386,15 €	+34,48 %
023 - Virement à la section d'investissement	175 364,37 €	500 000,00 €	+64,93%
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	518 421,05 €	479 526,24 €	-8,11%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	5 139 673,94 €	5 550 642,29 €	+7,40%

Pour 2021, les dépenses de fonctionnement ont été évaluées dans un objectif de stabilité et de maintien de la qualité du service public.



- **Charges à caractères général :**

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont composées de l'ensemble des dépenses courantes comme les fluides, la fourniture de matériaux et petits matériels, la maintenance, les frais postaux et de télécommunication, etc. Elles représentent 779 584,50 € en 2021 et sont en baisse de 30,93 % par rapport au budget précédent compte tenu des réalisations des années antérieures.

- **Dépenses de personnel :**

Les charges de personnel (chapitre 012) représentent 35 % des dépenses de fonctionnement de la ville et sont relativement stables par rapport à 2020. Elles s'élèvent à 1 949 685,00 € pour les dépenses du personnel permanent et permettront de couvrir les besoins ponctuels en renforts et remplacements.

Service	ETP 2021
Enfance Jeunesse *	5
Formation / Emploi	2
Technique	32
Police municipale	1
Administratif / Ressources	10
TOTAL	50

**dont l'équivalent de 2 ETP sont mis à disposition de la CATV pour le temps extra-scolaire*

- **Atténuation de produits :**

Le chapitre 014 comprend les dégrèvements de taxe foncière, d'habitation et autres reversements de fiscalité ainsi que l'attribution de compensation négative à la CATV.

- **Autres charges de gestion courante :**

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » intègre notamment les subventions aux associations, au CCAS, les indemnités des élus, les contributions aux budgets annexes et les contributions à d'autres organismes (Syndicats, Communauté d'agglomération, ...). Il est globalement en hausse de 25,75 % par rapport à 2020 car de nouvelles dépenses sont désormais rattachées à ce chapitre comme la formation des élus et certains organismes nécessitent des contributions plus importantes cette année, notamment le SIVS du secteur de Montoire-sur-le-Loir.

- **Charges financières :**

Le chapitre 66 intègre principalement le remboursement d'intérêts des emprunts.

- **Charges exceptionnelles :**

Le chapitre 67 intègre principalement les titres annulés (recettes non perçues) sur exercices antérieurs.

Section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, ponctuelles. Le budget primitif 2021 s'équilibre en investissement à hauteur de 1 796 687,97 €.

Recettes d'investissement

- **Subventions :**

Les recettes d'investissement prévues au budget concernent tout d'abord les subventions perçues en lien avec les projets d'investissement. Les subventions attendues correspondent à des projets terminés ou en cours de réalisation, car les soldes de subventions sont perçus avec un décalage d'une à deux années. Les subventions inscrites sont :

- Gymnase Ferry (DSIL + DETR) : 337 408 € ;
- Sécurisation groupe scolaire (FIPDR + DETR) : 46 917 € ;
- Sécurisation bâtiment rue des Rochettes (Département) : 5 000 €

- **FCTVA :**

Le FCTVA (Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) est un remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA, destiné à assurer une compensation, à un taux forfaitaire de 16,404%, de la charge de TVA sur les dépenses réelles d'investissement. Il est estimé à 15 k€ en 2021.

- **Autofinancement :**

La maîtrise du budget de fonctionnement en 2020 a permis de dégager un excédent de fonctionnement reporté de 403 836,73 €.

L'équilibre est donc trouvé sans recours supplémentaire à l'emprunt. Ainsi, les recettes d'investissement 2021 intègrent :

- 403 836,73 € de solde d'exécution d'investissement reporté, résultant des excédents d'investissement des années antérieures ;
- 500 000,00 € du résultat de fonctionnement 2020 affecté en investissement en 2021.

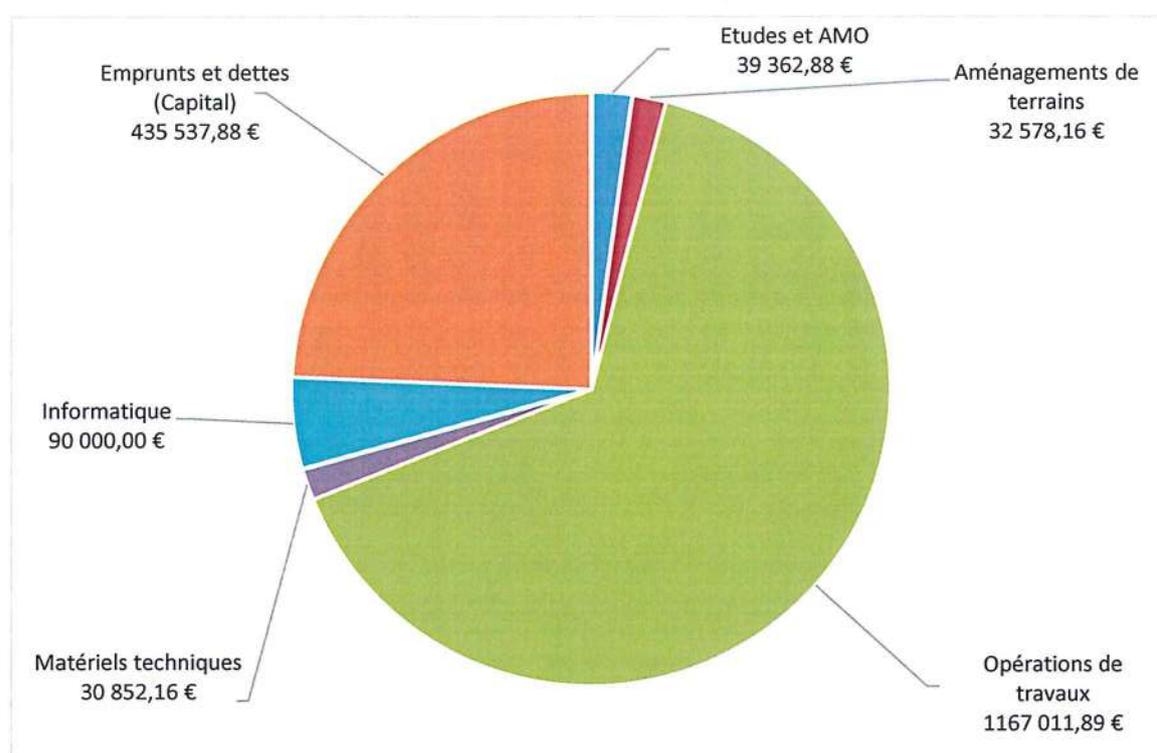
Chapitre	BP 2020	BP 2021	Variation
001 - Excédent d'investissement reporté	170 899,39 €	403 836,73 €	+57,68%
13 - Subventions d'investissement	109 650,00 €	389 325,00 €	+71,84%
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00 €	500,00 €	/
165 - Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00 €	0,00 €	/
10 - Dotations, Fonds Divers et Réserves (hors 1068)	142 982,60 €	20 000,00 €	-614,91%
021 - Virement de la section de fonctionnement	175 364,37 €	500 000,00 €	+64,83%
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	518 421,05 €	479 526,24 €	-8,11%
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	3 500,00 €	/
TOTAL	1 118 317,41 €	1 796 687,97 €	+37,76%

Dépenses d'investissement

En dépenses d'investissement, on enregistre toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures à créer.

Les inscriptions du budget primitif 2021 intègrent les restes à réaliser 2020. Ces reports d'engagements pris en 2020 représentent 24 281,72 € auxquels s'ajoutent 1 772 406,25 € de nouveaux crédits, soit un budget total de 1 796 687,97 €.

Les dépenses d'investissement inscrites au budget 2021 sont les suivantes :



Opérations de travaux : 1 167 011,89 €

- Agencements et aménagements de terrains : 44 578,16 €
- Consolidation du bac de rétention de Champigny : 80 000,00 €
- Mise aux normes des ateliers municipaux : 60 189,50 €
- Réhabilitation et isolation du gymnase Ferry : 507 012,00 €
- Sécurisation du groupe scolaire : 70 975,20 €
- Sécurisation rue du Dr Schweitzer : 120 000,00 €
- Mise aux normes éclairage public : 200 000,00 €
- Autres travaux : 84 257,03 €

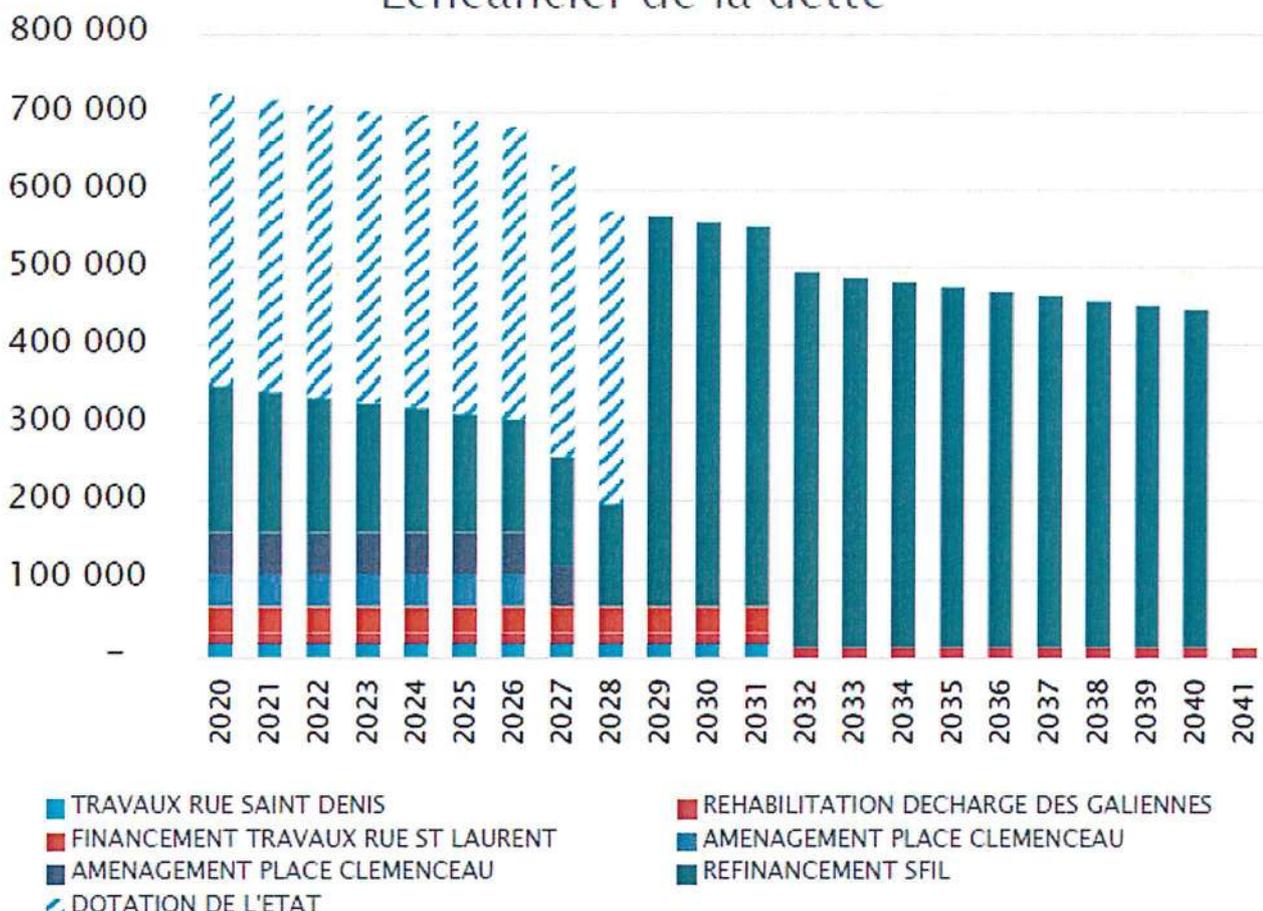
Matériels techniques (espaces verts, véhicules) : 30 852,16 €

Informatique (renouvellement serveur et postes informatiques) : 90 000,00 €

Emprunts et dette assimilées : 435 537,88 € pour le remboursement du capital des emprunts en cours

Projections de la dette :

Echéancier de la dette



➤ La dette d'étalement jusqu'en 2041. Nous pouvons constater deux phases :

- Jusqu'à 2028 : bénéficie d'une aide de l'état à hauteur de 375 000 €/an ;
- De 2029 à 2040 : la collectivité devra continuer jusqu'en 2035 de payer le montant de l'étalement de charge et payer l'emprunt jusqu'en 2040 seule. Il conviendrait donc d'anticiper ce point dès à présent pour garantir le paiement des échéances jusqu'à leur terme.

Etudes et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) : 39 362,88 € pour les sujets tels que les travaux d'urbanisation dans le cadre du PLU, l'aménagement/mise en accessibilité de la mairie et autres

Agencements et aménagements de terrains (cimetière, rond-point, etc.) : 32 518,16 €

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Variation
20 - Immobilisations incorporelles	88 054,00 €	39 362,88 €	-123,70 %
204 - Subventions d'équipement versées	3 679,52 €	0,00 €	/
21 - Immobilisations corporelles	301 380,45 €	1 242 325,52 €	+75,74%
Total des opérations d'équipements	85 519,07 €	0,00 €	/
020 - Dépenses imprévues	48 060,23 €	78 116,69 €	+38,48%
16 - Emprunts et Dettes assimilées	590 278,74 €	435 537,88 €	-35,53%
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	1 345,00 €	1 345,00 €	0,00%
TOTAL	1 118 317,41 €	1 796 687,97 €	+37,76%

4. Les budgets annexes

Camping

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	107 928,47 €	107 928,47 €
Investissement	22 894,42 €	22 894,42 €
TOTAL	130 822,89 €	130 822,89 €

- Produits : 60 000,00 €
- Charge à caractère général : 28 670,00 €
- Charge de personnel et frais assimilé : 50 000,00 €
- Annuité emprunt : 9 752,82 €
- Subvention équilibre du budget principal : 35 000,00 €

Urbanisation du secteur Gare

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	258 118,27 €	258 118,27 €
Investissement	242 177,26 €	242 177,26 €
TOTAL	500 295,53 €	500 295,53 €

- Produits : 248 090,71 €
- Charge à caractère général : 0,00 €
- Annuité emprunt : 0,00 €
- Subvention équilibre du budget principal : 0,00 €

Lotissement Croix de Fosse

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	7 424,10 €	7 424,10 €
Investissement	7 424,00 €	7 424,00 €
TOTAL	14 848,10 €	14 848,10 €

- Produits :	0,00 €
- Charge à caractère général :	0,00 €
- Annuité emprunt :	0,00 €
- Subvention équilibre du budget principal :	0,00 €

Création du budget annexe : Transports

Afin de répondre à l'obligation légale de créer une régie pour assurer la gestion du transport de personnes, la ville a créé le budget annexe Transports.

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	48 200,00 €	48 200,00 €
Investissement	0,00 €	0,00 €
TOTAL	48 200,00 €	48 200,00 €

5. Ratios financiers

	BP 2020	BP 2021
Population totale *	3 978	3 978
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 117,62	961,72
Produit des impositions directes/population	668,82	684,27
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 091,69	1 116,29
Dépenses d'équipement brut/population	132,40	341,83
Encours de dette/population	2 252,22	2 104,09
DGF/population	224,93	217,52
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	44 %	51 %
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	112 %	95 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	12 %	30 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	206 %	188 %

*selon population légale INSEE 2017

A Montoire-sur-le-Loir, le 9 avril 2021,



Le Maire, Arnaud TAFILET